

**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT  
DEPARTEMENTAL « Olivier MESSIAEN »**

17 rue de l'Ancienne Mairie  
04000 DIGNE LES BAINS

**COMITE SYNDICAL**

Le mardi 4 juillet 2017 à 10 heures 30, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 14 juin 2017, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

**Etaient présents :**

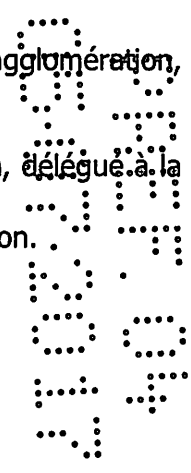
Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion  
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon agglomération,  
1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat mixte ;  
Madame Alberte VALLEE, Conseillère départementale  
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes agglomération, délégué à la  
culture, 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat mixte ;  
Madame Sylvie AILLAUD, représentante de de Provence Alpes agglomération.  
Madame Stéphanie COLOMBERO, Conseillère départementale

**Assistaient également à la séance :**

Monsieur Eric DOUCET Directeur général ;  
Madame Christine JOLY, directrice administrative ;  
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint ;  
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général adjoint des services de DLVA.

**Etaient absents excusés :**

Madame Sophie BALASSE, Vice-Présidente du Conseil départemental, déléguée à la  
culture  
Monsieur Pascal ANTIQ, représentant Durance Luberon Verdon Agglomération  
Madame Violette RENAUX, Payeuse départementale



## Délibération n° D-2017-18

### **OBJET :** Contrat de Ville de la Communauté d'agglomération Provence-Alpes - Orchestre de quartier – Année 2

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

**Vu** la délibération n° 2017-07 du 13 mars 2017 relative au dossier de demande de subvention auprès des différents contributeurs financiers ;

#### **Exposé des motifs –**

La Communauté d'agglomération Provence-Alpes a lancé un appel à projets dans le cadre du contrat de ville auprès des acteurs de son territoire pour l'année 2017. Le conservatoire a déposé un dossier au titre de « l'orchestre de quartier » qui a été accepté par les différents financeurs. Cinq enseignants qualifiés interviendront dans cette action.

Dans le plan de financement proposé initialement, il s'avère que la Caisse d'Allocations Familiales n'interviendra pas et se substituera à ce partenaire, le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un montant identique à savoir 2 000 euros.

#### **Après en avoir délibéré**

#### **DECIDE**

**D'approuver** le plan de financement modifié de la demande de subvention au titre du Contrat de Ville PACA selon la répartition suivante :

Subvention de l'Etat .....	4 000 €
Subvention de la CAPA .....	3 000 €
Subvention du Conseil régional .....	2 000 €
Autofinancement .....	4 731 €
Contributions volontaires .....	3 800 €
<b>Montant global .....</b>	<b>17 531 €</b>

Les contributions volontaires concernent l'achat et l'entretien des instruments par le Conservatoire ;

**Dit** que la mise en œuvre de cette action est conditionnée à l'octroi des subventions ;

**D'autoriser** la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

#### **ADOpte A L'UNANIMITE.**

Fait à Digne-les-Bains, le 4 juillet 2017.  
La Présidente du syndicat mixte de gestion,  
Brigitte REYNAUD.

